

RÈGLEMENT

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Mentions Relatives: BLB, IGT-RA, JFA, JFA-RA, JGA, JGA-RB, JGB-RA
Offices Responsables: Chief Academic Officer
Chief Technology Officer
Deputy Superintendent of School Support and Improvement

Appareils Portables Personnels

I. OBJECTIF

Etablir les procédures et les pénalités pour la possession et l'utilisation d'appareils portables personnels par les élèves qui se trouvent sur la propriété de MCPS ou qui sont engagés dans des activités sponsorisées par MCPS.

II. DÉFINITION

- A. Un appareil portable personnel (personal mobile device - PMD) signifie tout appareil qui n'est pas livré par MCPS, utilisé afin de recevoir ou d'envoyer des données par voix, vidéo, ou SMS. Les téléphones portables, les liseuses, les tablettes, les ordinateurs personnels, ou d'autres appareils équipés de microphones, haut-parleurs, et/ou caméras/appareils photos sont tous considérés comme des PMD.
- B. Le *Directeur/représentant* signifie l'administrateur responsable d'une école ou d'un service, le cas échéant.
- C. La *propriété de MCPS* signifie n'importe quelle école ou autre installation de MCPS, y compris les terrains appartenant ou exploités par MCPS, les autobus et autres véhicules de MCPS, ainsi que l'installation et/ou les terrains où ont lieu les activités de MCPS auxquelles les élèves participent.
- D. La *Journée Scolaire* commence à l'heure à laquelle les élèves arrivent et se termine à la sortie. La Journée Scolaire inclut également les heures d'enseignement pour les élèves qui assistant à des programmes éducatifs de journée prolongée ou d'année prolongée.

III. PROCÉDURES

- A. Lorsque les élèves de MCPS se servent de l'internet et du réseau de MCPS, ils doivent respecter les provisions du présent règlement et les normes de conduite établies dans le Règlement IGT-RA de MCPS, *Responsabilités de l'Utilisateur pour les Systèmes Informatiques, les Informations Électroniques, et la Sécurité des Réseaux (User Responsibilities for Computer Systems, Electronic Information, and Network Security)*, et les Lignes Directrices pour l'Usage Responsable pour les Élèves qui se trouvent dans la section IV du présent règlement.
- B. Les élèves peuvent posséder des PMD sur la propriété de MCPS et durant les activités parrainées par MCPS; cependant les élèves ne peuvent pas les allumer/utiliser pour usage personnel jusqu'à la fin de la journée scolaire, sauf pour les exceptions qui suivent:
1. Lorsqu'un enseignant du grade 3, et des grades supérieurs, a autorisé un tel usage à des fins éducatives durant le temps d'enseignement.
 2. Les lycéens peuvent utiliser les PMD durant le déjeuner. Comme déterminé par le directeur de chaque collège individuel, les collégiens peuvent utiliser les PMD durant le déjeuner. Les directeurs peuvent désigner des situations dans lesquelles certains PMD ne peuvent pas être utilisés.
 3. Les élèves allant à ou revenant de l'école ou aux/des activités parrainées par l'école sur les autobus de MCPS ou les cars nolisés peuvent utiliser les PMD à condition que l'usage n'affecte pas le fonctionnement sécurisé du bus, et se conforme au présent règlement et aux autres règlements relatifs de MCPS.
 4. La responsabilité incombe à l'élève d'assurer que les PMD soient mis hors d'usage et hors de vue durant les périodes de temps où l'usage est interdit. Les élèves sont responsables d'assurer que leurs PMD sont gérés en sécurité à tout moment.
- C. MCPS emploie le filtrage et d'autres mesures technologiques afin de limiter la capacité des élèves d'accéder aux sites internet nuisibles.
1. Un accès par des réseaux cellulaires privés ne fournit pas les mêmes mesures de filtrage; par conséquent lorsqu'ils sont sur la propriété de MCPS, les élèves doivent utiliser le réseau de MCPS (et non pas des réseaux cellulaires privés) pour l'accès à l'internet.

2. Si un élève utilise un PMD pour accéder à l'internet durant une activité parrainée par MCPS où l'accès au réseau Wifi de MCPS n'est pas disponible, les obligations sous ce présent règlement s'appliquent toujours.
- D. Personne, y compris mais pas limités aux élèves et membres du personnel de MCPS, ne peut connecter au réseau de MCPS un PMD qui surveille, analyse, ou pourrait perturber le réseau de MCPS.
 - E. Les élèves ne changeront ni ne supprimeront des fichiers appartenant à autrui.
 - F. MCPS se réserve le droit de surveiller et d'enquêter tout PMD et toute activité sur le réseau de MCPS.
 1. Les autorités scolaires peuvent confisquer les PMD s'ils sont utilisés de façon incompatible avec les politiques du Montgomery County Board of Education, ou les règlements ou règles de MCPS.
 2. Les directeurs peuvent suspendre de façon temporaire l'usage des PMD sur la propriété de MCPS si ces derniers sont utilisés d'une manière incompatible avec ce présent règlement ou autres politiques du Board ou règlements ou règles de MCPS.
 - G. Conformément au Code de Conduite de l'Élève de MCPS, des informations ne peuvent pas être communiquées en utilisant un PMD si cela: viole la vie privée d'autres personnes, met en danger la santé ou la sécurité d'élèves, est obscène ou diffamatoire, ou cause la perturbation d'activités scolaires, plagie le travail d'autres personnes, ou est sous forme d'annonce commerciale.
 - H. Tout élève qui enfreint ce règlement sera sujet à une action disciplinaire conformément au Code de Conduite de l'Élève à MCPS.

IV. LIGNES DIRECTRICES POUR L'USAGE RESPONSABLE

En utilisant le réseau de MCPS avec un PMD ou un appareil appartenant à MCPS, les élèves acceptent de respecter les Lignes Directrices pour l'Usage Responsable qui suivent:

- A. Les élèves utiliseront le réseau de MCPS efficacement, convenablement, et uniquement à des fins pédagogiques, et éviteront d'utiliser toute ressource technologique fournie par le district, par l'élève, ou par la famille de l'élève, d'une façon qui perturberait les activités d'autres élèves et membres du personnel.

- B. Les élèves utiliseront le courrier électronique et autres moyens de communication (par exemple, Twitter, blogs, wikis, podcast, chat, messagerie instantanée, forums de discussion, environnements d'apprentissage virtuels) de manière responsable.
- C. Les élèves reconnaîtront le travail et les idées des autres.
- D. Les élèves garderont confidentielles leurs informations personnelles (y compris le numéro de téléphone du domicile/portable, l'adresse postale, les mots de passe) ainsi que des informations personnelles appartenant à d'autres personnes.
- E. Les élèves devront signaler immédiatement tout usage inapproprié des outils de technologie.
- F. Les élèves comprennent que les administrateurs de MCPS auront recours aux politiques et règlements (par exemple, le Règlement IGT-RA de MCPS, *Responsabilités de l'Utilisateur pour les Systèmes Informatiques, les Informations Électroniques, et la Sécurité des Réseaux*) pour décider que serait une utilisation inappropriée si une telle conduite n'est pas précisée dans le présent règlement.
- G. Les élèves comprennent que tout équipement appartenant à MCPS, le réseau de MCPS, et le compte de réseau de MCPS auquel l'élève a accès, sont la propriété de MCPS qui doivent être utilisés uniquement à des fins pédagogiques et peuvent être contrôlés, enregistrés et archivés.
- H. Dans le cas où les élèves enfreignent les politiques du Board ou les règlements ou les règles de MCPS, ils comprennent que les conséquences de leurs actions pourraient inclure la suspension de privilèges informatiques, une action disciplinaire, et/ou le renvoi aux autorités policières.

V. RESPONSABILITÉ/RESPONSABILITÉ CIVILE

MCPS n'assumera aucune responsabilité pour la perte, le vol, ou le dommage à un appareil, ou pour l'usage non-autorisé d'un tel PMD.

Mentions Relatives: *Code Annoté du Maryland (Annotated Code of Maryland)*, Article sur l'Éducation (Education Article,) §7-308; *Règlements du Code du Maryland (Code of Maryland Regulations)*, 13A.08.01.14

Historique du Règlement: Nouveau Règlement, le 6 novembre 1992; révisé le 23 juillet 1997; examiné le 20 juillet 1998; révisé le 24 mai 2000; révisé le 16 octobre 2001; révisé le 15 août 2002; révisé le 11 juillet 2003; révisé le 22 décembre 2005; révisé le 12 juin 2007; révisé le 23 octobre 2012; révisé le 28 juin 2017.